

GIGONDAS*Site renommé
Cru réputé***REPUBLIQUE FRANCAISE****Département de Vaucluse****Commune de Gigondas****Place Gabrielle Andéol – 84190 GIGONDAS****Tél : 04.90.65.86.90. / Fax : 04.90.65.84.63.****Email : informations@gigondas-mairie.fr****Service Public de Distribution d'Eau Potable**

(Annexe à la Délibération N° D11/27, du Conseil Municipal en date du 19 Avril 2011)

TARIFICATION A COMPTEUR DU 15.04.2011

Type abonnement	Prix 2010	Prix 2011	Prix du M3 2010	Prix du M3 2011
DOMESTIQUE				
* Branchement provisoire	0.00	150.00		
* Branchement (Forfait – 2)	870.00 €	890.00 €		
- Par M linéaire en plus	20.00 €	25.00 €		
- Par heure supplémentaire	80.00 €	82.00 €		
* Déplacement compteur demandé par abonné (Forfait)	215.00 €	230.00 €		
* Caution ouverture compteur	200.00 €	210.00 €		
* Location compteur	7.30 €	7.50 €		
* Droit fixe d'abonnement	48.00 €	50.00 €		
* Consommation			1.50 €	1.65 €
INDUSTRIEL ou AGRICOLE				
* Branchement provisoire	0.00	200.00		
* Branchement (Forfait - 2)	1 110.00 €	1 150.00 €		
- Par M linéaire en plus	24.00 €	25.00 €		
- Par heure supplémentaire	84.00 €	85.00 €		
* Déplacement compteur demandé par abonné (Forfait)	265.00 €	270.00 €		
* Location compteur	11.70 €	12.00 €		
	Prix 2010	Prix 2011	Prix du M3 2010	Prix du M3 2011
* Abonnements de :				
- 0 à 6 000 M3/An	320.00 €	330.00 €	0.94 €	0.96 €
- 6 001 à 24 000 M3/An	600.00 €	610.00 €	0.91 €	0.93 €
- 24 001 à 48 000 M3 / An	860.00 €	870.00 €	0.90 €	0.92 €
- Plus de 48 000 M3/An	1 080.00 €	1 100.00 €	0.85 €	0.86 €

1 – Se rajoute à ces sommes, les redevances 2011 pour l'Agence de l'Eau (Pollution : 0.168/m3 et Modernisation des réseaux : 0.12/m3). Celles-ci sont fixées par les services de l'Etat, les redevances facturées seront celles en vigueur au moment de la facturation pour l'année de référence.

2 - Le coût du forfait de branchement au réseau public de distribution d'eau potable, correspond à ½ journée de travail, et à une longueur de 25 mètres linéaires. Dans la mesure où sa réalisation effective (même au cours du chantier) nécessite de dépasser cette norme, le temps supplémentaire passé et/ou le dépassement de longueur, ainsi que l'apport de matériels ou matériaux supplémentaires par rapport au standard défini ci-dessus, seront facturés en sus du prix forfaitaire.